



Place de l'Église  
73440 St Martin de Belleville  
contact@passemontagne.net  
site web : <https://passemontagne.net>

Inscriptions :  
Bernard SERRE  
5, carrefour de la mare  
78660 Saint Martin de Bréthencourt  
Portable : 06 61 16 26 88  
Téléphone : 09 51 17 06 53  
Fax : 09 56 17 06 53

## Saison 2024-2025 - Été

			Tarif 1;	Tarif 2;	Tarif 3;	Tarif enfant;
			[1..8] pers.	[9..26] pers.	/	4 ans à
			/	/	[9..26] pers.	18 ans.
			/	/	/	/
Nuitée en semaine /pers.	(du dimanche midi au vendredi midi)	Refuge/Studio	31.00 €	27.00 €	16.40 €	20.40 €
		Appartement	41.30 €	36.50 €	23.80 €	28.50 €
Nuitée Weekend /pers.	(du vendredi midi au dimanche midi)	Refuge/Studio	38.90 €	33.80 €	20.00 €	25.10 €
		Appartement	49.20 €	43.30 €	27.30 €	33.30 €
1 semaine	( 7 nuits )	Refuge/Studio	183.00 €	158.00 €	91.00 €	116.00 €
		Appartement	225.00 €	195.00 €	113.00 €	144.00 €
2 semaines	( 14 nuits )	Refuge/Studio	290.00 €	251.00 €	147.00 €	186.00 €
		Appartement	369.00 €	319.00 €	185.00 €	235.00 €
3 semaines	( 21 nuits )	Refuge/Studio	377.00 €	327.00 €	193.00 €	244.00 €
		Appartement	494.00 €	427.00 €	249.00 €	316.00 €
Stage de randonnée ou hors piste		Au moins 6 personnes et sur devis				
Linge de maison supplémentaire	Taie	2.50 €				
	Drap	5.00 €				
	Serviette	6.00 €				
Cotisation obligatoire pour être logé	annuelle / pers.	16.00 €				
	annuelle / famille (habitant à la même adresse)	24.00 €				
	à la nuit / pers.	4.00 €				

### Du samedi 11 mai 2024 au jeudi 31 octobre 2024

**Période 1**  
Haute saison : Séjour débutant ou finissant pendant les vacances scolaires de Noël et Février.

**Période 2**  
Basse saison : Autres dates

**Période 3**  
Creuse : novembre, janvier, vacances de Printemps

- Tarif / pers. € (Toutes taxes comprises sauf taxe de séjour).

**Attention** : les modalités de calcul de taxe de séjour changent à compter d'octobre 2024. Elle est égale à 5% du prix de la nuitée plafonnée à 4,80 € plus une taxe départementale égale à 10% de la taxe de la nuitée par nuitées et par personnes.

- Seuils de réservation minimum : Studio : 1 pers. ; Refuge et Appartement : 5 pers..
- Les inscriptions sont définitives lorsqu'elles sont accompagnées d'un chèque d'acompte de 30%.
- Les taies de traversin sont fournies pour le studio et le refuge.
- Les taies de traversin et le drap de matelas sont fournis pour l'appartement.
- Le ménage et les autres draps ou le sac de couchage ne sont pas compris et sont indispensables.
- Une caution de 100,00 € vous sera réclamée à votre arrivée sous forme de chèque non encaissé.
- Le montant des frais de ménage (20€/h) s'il n'est pas fait à la fin de votre séjour et/ou la perte du jeu de clés (50€) sera déduit de la caution.